

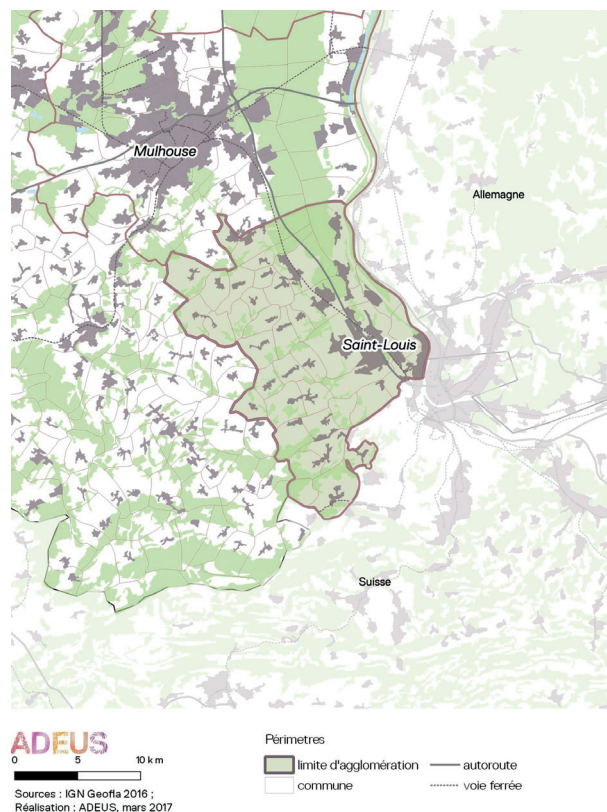
Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontières

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- 1er Janvier 2017 : fusion entre la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et les Communautés de Communes de Sierentz et de la Porte du Sundgau.
- Président : Alain GIRNY depuis le 18 janvier 2017 (président sortant de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières).

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
Ville-centre Saint-Louis	75 870	1	17
CA Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontières	20 575	40	270
SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières	75 870	40	270



COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION ALSACE TROIS FRONTIÈRES

4 compétences obligatoires :

Conformément à la loi, elle assume les compétences suivantes :

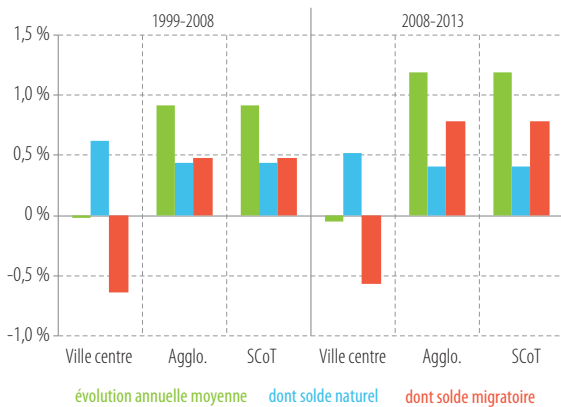
- le **développement économique** : zones d'activités et bâtiments économiques d'intérêt communautaire... ;
- l'**aménagement de l'espace communautaire, organisation des transports urbains et déplacements** ;
- l'**habitat** : Programme local de l'habitat, amélioration du parc immobilier... ;
- la **politique de la ville** : insertion économique et sociale, prévention, sécurité.

Les autres compétences (optionnelles et facultatives) sont en cours de définition en raison de l'élargissement très récent de l'agglomération.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

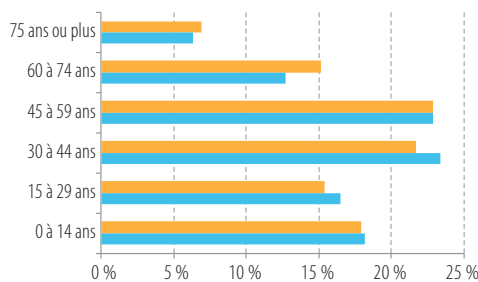
Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

Un ralentissement de la croissance de la ville-centre, au profit du SCoT et de la Communauté d'Agglomération. (source : INSEE)



Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013.

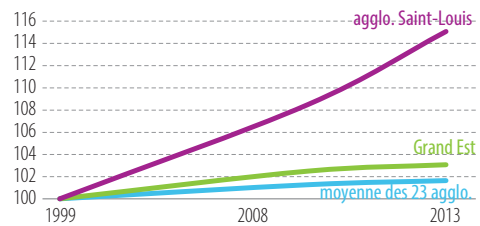
Une répartition par âge de la population similaire à l'ensemble des agglomérations du Grand Est à l'exception des 15-29ans. (source : INSEE)



Même si la ville centre de Saint-Louis a poursuivi sa croissance démographique entre 2008 et 2013, cette hausse s'est ralentie par rapport à l'évolution entre 1999 et 2008, sous le double effet d'une baisse de l'excédent naturel et d'un solde migratoire déficitaire. En revanche, les autres communes de l'agglomération ont vu leur population augmenter significativement en raison d'un large excédent migratoire. L'attrait du cadre de vie voisin, plus rural, est un des facteurs explicatifs de ce phénomène. L'évolution de la répartition de la population par tranche d'âge est globalement proche de celle du Grand Est. Néanmoins, l'agglomération ludovicienne se distingue de la moyenne régionale sur la tranche d'âge 15 à 29 ans, soit les étudiants et jeunes actifs : ils sont 15% dans l'agglomération de Saint-Louis contre 20% dans la Région Grand Est.

Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Une agglomération tendanciellement plus riche

	CA Saint-Louis Agglomération Alsace	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	41 500 €	+ 44,8 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	36 %	+ 3 points	55 %

source : DGI

	CA Saint-Louis Agglomération Alsace	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	3,6 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,64	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Avec un revenu moyen par foyer fiscal de 41 500 € par an en 2014, Saint-Louis Agglomération affiche une moyenne supérieure d'environ 16 000 € à l'ensemble des agglomérations du Grand Est, et une progression de 45% depuis 2006. Cette valeur élevée s'explique par les travailleurs transfrontaliers qui tirent les revenus moyens vers le haut. C'est également ce qui explique la faible part de foyers fiscaux non imposable, même si celle-ci a légèrement progressé entre 2006 et 2014.

Par ailleurs, la part de population couverte par le RSA est, logiquement, bien inférieure à celle constatée pour l'ensemble des 23 agglomérations du Grand Est, avec 3,6%. L'IDH4 présente également une valeur relativement élevée, avec 0,64, contre une médiane de 0,49 pour les 23 agglomérations de référence.

HABITAT

Une dynamique de la construction stable malgré la crise immobilière ressentie dans le reste du Haut-Rhin

Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

CA Saint-Louis Agglomération Alsace	
Moyenne 2005-2009	599
Moyenne 2010-2014	601
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CA Saint-Louis Agglomération Alsace	19,4 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Avec une moyenne de 601 logements construits par an, Saint-Louis Agglomération affiche une certaine stabilité depuis 2005, à l'inverse de l'ensemble des 23 agglomérations qui affichent un fléchissement. De plus, le taux de construction y est supérieur, avec plus de 19 logements construits de 2004 à 2014 pour 100 ménages, contre près de 12 pour l'ensemble des agglomérations du Grand Est.

On constate une faible diminution de la vacance entre 2008 et 2013, contrairement aux autres territoires dont la vacance a augmenté d'un point entre 2008 et 2013. À 7 %, elle reste raisonnable dans l'agglomération puisqu'elle permet la fluidité du marché du logement.

Évolution de la vacance

sources : INSEE, Sit@del2

CA Saint-Louis Agglomération Alsace		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
7,5 %	7,3 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
ND (autres pays)	32 %	CA Mulhouse Alsace	29 %
CA Mulhouse Alsace	20 %	CC Altkirch et environs	19 %
CC Altkirch et environs	7 %	Eurométropole Strasbourg	8 %
Eurométropole Strasbourg	4 %	CC Porte d'Alsace-Largue	2 %
Métropole Grand Paris	6 %	CA Colmar Agglomération	2 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
CA St-Louis Agglomération	61 %	Suisse	44 %
CA Mulhouse Alsace	21 %	CA St-Louis Agglomération	42 %
CC Altkirch et environs	8 %	CA Mulhouse Alsace	8 %
CC Porte d'Alsace-Largue	2 %	Allemagne	2 %
CA Colmar Agglomération	1 %	CC Altkirch et environs	1 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

CA Saint-Louis Agglomération Alsace	Moyenne des 23 agglomérations
42 %	76 %

Les principales intercommunalités avec lesquelles les échanges migratoires résidentiels ont lieu sont les mêmes territoires que les échanges migratoires domicile-travail : Communauté d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de Communes Altkirch et ses environs, Communauté d'Agglomération Colmar Agglomération. Les connexions nord/sud ferroviaires ou autoroutières de qualité facilitent ces mobilités résidentielles dans des distances-temps acceptables. On note toutefois que 32% des nouveaux ménages de l'agglomération sont issus d'un « autre pays » : il s'agit principalement de l'installation de ménages suisses (ou étrangers venus travailler en Suisse) attirés par les prix de l'immobilier plus accessibles en France.

La CA Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontières abrite environ 23 731 emplois. 14 560 de ces emplois sont occupés par des habitants de l'agglomération et donc 9 171 le sont par des personnes habitant à l'extérieur. La particularité de l'agglomération de Saint-Louis tient à sa part d'actifs transfrontaliers : 44% des actifs traversent la frontière chaque jour pour occuper un emploi en Suisse. En dehors de cette spécificité, les principaux flux sortant se font en direction des intercommunalités très proches, ou d'Allemagne.

Avec un taux de 40%, la CA Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontières présente une très faible part d'actifs occupés travaillant et vivant sur son territoire. Ceci s'explique par sa proximité immédiate avec la Suisse, qui attire chaque jour 44 % des travailleurs de l'agglomération.

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

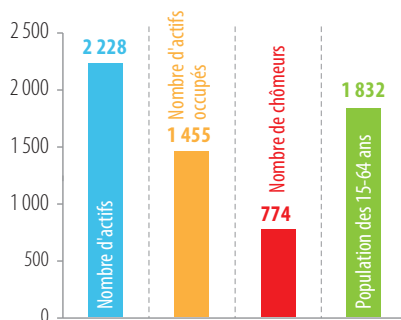
Une forte croissance des emplois

source : INSEE

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	Saint-Louis Agglomération	76,1 %	68,7 %	9,8 %
	Moyenne des 23 agglomérations	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	Saint-Louis Agglomération	77,8 %	69,0 %	11,2 %
	Moyenne des 23 agglomérations	71,2 %	60,3 %	15,4 %

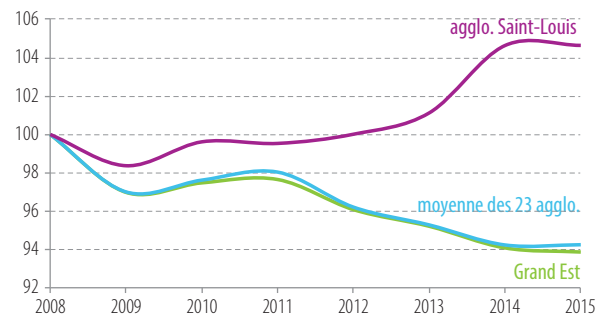
Le taux d'activité de Saint-Louis Agglomération est nettement supérieur à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est, avec 77,8 % en 2013, contre 71,2 %. Il en est de même pour le taux d'emploi. Le taux de chômage y est plus faible, autant de signaux positifs sur le dynamisme du territoire de Saint Louis Agglomération. Cependant, ces chiffres cachent la baisse du taux d'emploi et la hausse du taux de chômage.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

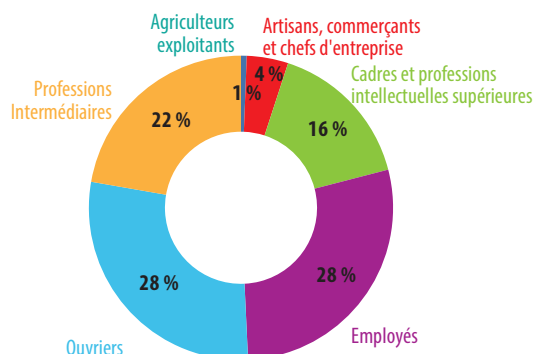
source : ACOSS



L'évolution de l'emploi salarié privé sur Saint-Louis Agglomération a suivi une trajectoire très différente de celle constatée sur la région Grand Est, avec une forte hausse d'emploi en 2013, suivie d'une baisse modérée en 2014. Si les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont meilleurs sur l'agglomération, c'est parce que l'agglomération de Saint-Louis dispose d'un fort dynamisme local. L'agglomération a certes subi des pertes d'emplois dans les secteurs de la chimie, de la plasturgie ou de la fabrication d'équipements électriques, mais elle compense cette perte par la croissance d'activité dans les domaines de la pharmacie, de l'immobilier, des activités scientifiques et techniques et par le commerce. Ce fort effet local s'explique sans doute par la proximité de la Suisse et de son haut pouvoir d'achat qui supporte les activités commerciales et la qualité des infrastructures (Ports, EuroAirport), qui permettent le développement des activités logistiques. De plus, le fait que de nombreux salariés travaillant en Suisse résident du côté français de la frontière alimente le secteur de l'immobilier.

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



La proportion d'employés, d'ouvriers et de cadres et professions intellectuelles supérieures dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis est très proche de celle des autres agglomérations du Grand Est. Effectivement, 28 % des actifs sont employés, 28 % ouvriers et 16 % cadres dans l'agglomération de Saint-Louis contre 30 % d'employés, 25 % d'ouvrier et 14 % de cadres en moyenne dans la région Grand Est.

Part de l'emploi présentiel

source : INSEE

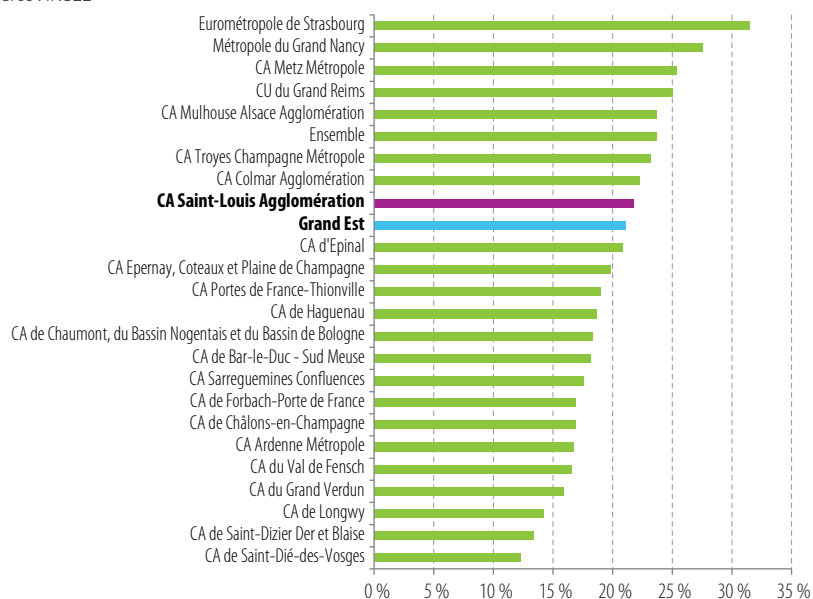
Année	Saint-Louis Agglomération	Moyenne des 23 agglomérations
2008	62 %	67,4 %
2013	64 %	68,7 %

La part de l'emploi présentiel augmente de près de 3 points dans un contexte où l'emploi salarié privé stagne.

La part des emplois métropolitains supérieurs présents sur le territoire s'élève à 27,7 % en 2013, contre 23,7 % pour l'ensemble des 23 agglomérations. Ceci s'explique notamment par la proximité de la Suisse, qui concentre elle-même une part importante d'emplois métropolitains supérieurs.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- **Vision d'avenir (à horizon 2030-2040) :** c'est LE document cadre et prospectif pour le projet de territoire de la nouvelle collectivité. Il fera le lien entre les questions de mobilité/habitat/démographie et trame verte et bleue. L'objectif de la démarche est de pouvoir prioriser les investissements en termes de mobilité en ayant défini un mode de fonctionnement durable du territoire. Il constituera la base du PADD du SCoT en révision. Il est en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'agglomération élargie. Il contribuera à enrichir le volet français de la « Vision d'Avenir » définie dans le « projet d'agglomération de Bâle » qui vise à coordonner de façon qualitative les transports et l'urbanisation à l'échelle de l'agglomération trinationale. Ce document a donc une portée hautement stratégique et transfrontalière. Il s'inscrit dans un programme de cofinancement de la confédération helvétique (sur les projets de grandes infrastructures). C'est le bureau ACADIE qui est en charge de l'élaboration du document (réfèrent : le géographe Martin Vanier).
- **Le schéma de mobilité :** l'agglomération est depuis peu AOT. L'enjeu est de réorganiser la compétence sur le nouveau périmètre de l'agglomération (nouvelle délégation de service public en 2019). Ce schéma regroupe les objectifs en matière de transport en commun, transport routier et modes actifs. L'arrivée du tram 3 (balois) à Saint Louis en 2017, nécessite une réorganisation préalable du réseau.
- **Stratégie d'intervention économique :** elle consiste en une analyse du tissu et des dynamiques existants. L'objectif : définir un scénario de développement économique et donner une vision à court terme de l'aménagement du foncier à vocation économique. L'économie étant une compétence clé, stratégique et prioritaire de l'agglomération. Le document est en cours de réalisation.
- SCoT en révision.
- PLH en élaboration.
- PLU (pas de PLUi).

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

- L'agglomération est une composante de l'Agglomération Trinationale de Bâle (agglomération transfrontalière). C'est la partie française de l'ATB. A ce titre, l'agglomération est confrontée à de forts enjeux et projets métropolitains à une échelle transfrontalière (RER trinal en cours, raccordement ferroviaire de l'EAP). Les liens économiques qui lient l'agglomération de Saint-Louis à l'agglomération bâloise sont très forts (près de la moitié des habitants de l'agglomération

de Saint-Louis travaillent en Suisse ou en Allemagne). La métropolisation des emplois à Bâle s'est largement diffusée dans l'agglomération ludovicienne. Bâle est une ville monde, Saint-Louis en tire parti.

- L'aéroport Bâle/Mulhouse est un inducteur économique majeur. La gare de Saint-Louis sera bientôt reliée à l'EAP. Saint-Louis apparaît pour l'ensemble des communes de l'agglomération comme le pôle principal de l'agglomération. Ce pôle doit monter en gamme. Saint-Louis et Huningue forment un bi-pôle. Cette centralité est reconnue par les autres communes de l'agglomération et est considérée comme importante (regroupement de services publics). Les autres communes de l'agglomération dotées d'une gare seront amenées à avoir un rôle plus important dans le développement de l'agglomération.
- L'agglomération de Saint-Louis est un territoire très peu identifié au niveau régional, comme national → fort enjeu en termes de marketing territorial.
- Jusqu'à aujourd'hui, l'agglomération de Saint-Louis était plus tournée vers Bâle que vers le territoire alsacien. Les travaux avec les agglomérations voisines sont amorcés, notamment avec Mulhouse pour la formation. En effet, l'agglomération de Saint-Louis fait face à des problèmes de formation de la population et à des problèmes de recrutement du personnel dans les entreprises. L'absence d'offre d'enseignement supérieur pénalise l'agglomération. La collaboration avec Mulhouse est amenée à évoluer (au sujet notamment des questions de mobilité, ports, hopitaux, université). Avec le Sundgau, c'est sous l'angle de la mobilité que le partenariat pourrait être amené à se renforcer.
- Par rapport au « grand territoire », l'agglomération était déjà à l'extrémité de l'Alsace. Elle espère ne pas être oubliée maintenant qu'elle est à l'extrémité de la grande région. Actuellement, l'agglomération a plus de liens avec le sud jusqu'en région Rhône-Alpes, plutôt qu'avec la Lorraine. Cette situation s'explique par les liens économiques anciens (tissu industriel plasturgie/cosmétique) avec des entreprises ou sous-traitants établis dans le quart sud-est plutôt que la région Grand Est. L'agglomération a aujourd'hui le souci d'être reconnue comme un territoire métropolitain. En ce sens, l'aéroport de Bâle-Mulhouse constitue un pôle économique majeur pour le Grand Est que la RGE doit soutenir. L'agglomération ne veut pas être considérée comme un territoire tampon résidentiel entre la Suisse (ou les actifs vont travailler) et Mulhouse (où les actifs vont se former). Elle souhaite s'inscrire dans une ambition métropolitaine, se constituer pôle de croissance et, à ce titre, disposer d'équipements d'enseignement et de recherche notamment.
- La réciprocité des territoires urbains et des territoires ruraux est une question majeure pour l'agglomération ludovicienne. Celle-ci a mis en place un service mutualisé pour l'instruction des autorisations au titre du droit des sols, participe à des démarches GERPLAN, circuits courts, contrats de ruralité (en gestation). Des mutualisations et des synergies sont à construire.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...)?

La stratégie d'intervention économique se concentre sur :

- **Le développement économique endogène** : les entreprises implantées sur le territoire possèdent de réelles capacités de développement sources de croissance et de richesse. L'Agglomération continuera à créer un environnement favorable à la concrétisation de ces potentiels en structurant une offre immobilière et foncière adaptée aux besoins, une offre d'infrastructures et de services qui contribuent à la qualité de vie des salariés. Elle accompagnera ces entreprises afin qu'elles s'engagent dans des démarches d'analyse stratégique et d'être en mesure de saisir les opportunités de développement ou de faire face à des difficultés telles que soit les évolutions conjoncturelles ou sectorielles.
- **Le développement économique exogène** : l'Agglomération souhaite encourager l'implantation de nouvelles entreprises en ciblant particulièrement les activités internationales et innovantes en adéquation avec les particularités du territoire. Cette montée en gamme de l'offre s'opérera en travaillant sur le renforcement de l'offre d'enseignement supérieur et recherche, sur l'ancrage des fonctions de recherche privée et publique, sur le développement d'une offre immobilière qualitative et différenciante. Ex. : le projet Euro 3 lys (qui comprend le projet Unibail) sera desservi par le tram 3 et connecté à la gare. Sur une surface de 100 ha, près de la moitié comportera commerces et activités économiques à dominante tertiaire (sous-traitant d'entreprises suisses (pharmacie, cosmétique, chimie, ... dans une logique de complémentarité transfrontalière) et plus d'une trentaine d'hectares à un parc urbain.
- De forts besoins de développer l'immobilier d'entreprise sont identifiés (cité des affaires envisagée dans le cadre du projet

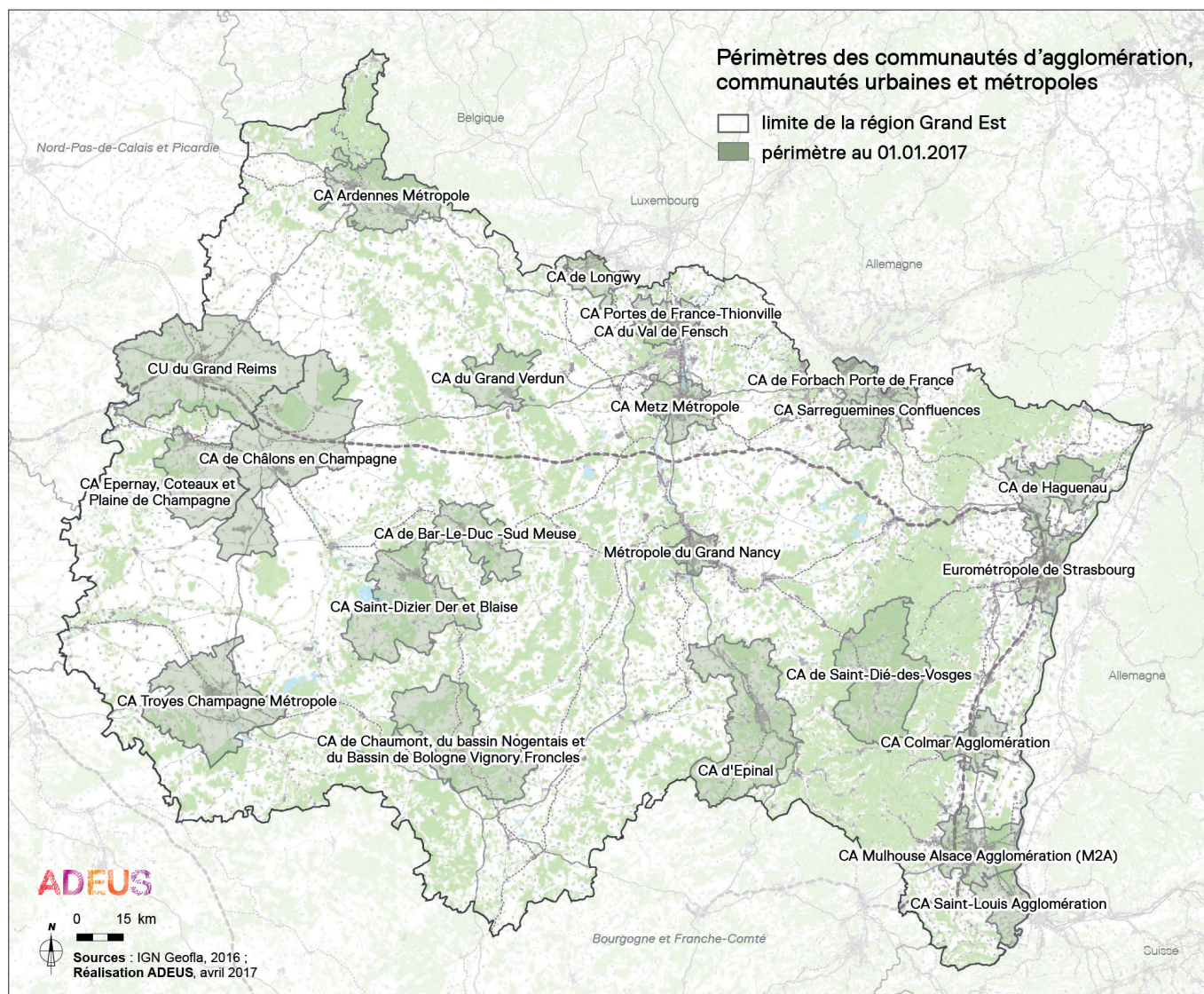
Euro 3 Lys). Le territoire dispose d'une seule pépinière dont le taux d'occupation dépasse 120 %. Il y a un besoin de structurer l'offre sur les communes de Saint-Louis et Huningue qui est amenée à se développer dans le cadre du projet trinational « Drei Land » (habitat/tertiaire) sur près de 80 ha.

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...

- Par sa position trinationale, l'attractivité résidentielle de l'agglomération de Saint-Louis est très forte. Il y a beaucoup de frontaliers (qui résident en France et travaillent en suisse). C'est le territoire alsacien ayant la plus forte croissance démographique. Seul segment qui accuse un déficit démographique : les jeunes de 15 à 29 ans (en l'absence de formation sur place notamment).
- L'enjeu est de proposer une offre résidentielle qualitative, pas uniquement sous la forme d'un développement pavillonnaire.
- L'enjeu est de répondre aux besoins de tous dans un contexte où le foncier reste très cher. Les entreprises ont du mal à attirer de jeunes actifs sur le territoire, les logements étant chers et souvent peu adaptés à ce type de profils.
- Concilier attractivité résidentielle et qualité du cadre de vie. L'enjeu est de limiter l'étalement urbain et organiser/réguler la croissance démographique pour augmenter la qualité de vie, notamment dans les centres-villes (ex : Saint-Louis).
- Le territoire est bien doté en équipements culturels (Comète, Espace Rhénan, Triangle, Coupole, Riverhin). Le projet Euro3Lys accueillera également une offre de loisirs privée. **La petite camargue alsacienne est aujourd'hui un attracteur touristique et de loisir majeur** avec les berges du Rhin. **Plusieurs parcs sont à l'étude** (Bourgfelden (20 à 30 ha), Euro3lys (30 ha), Dreiland). Il y a par ailleurs un enjeu fort de valorisation des carrières.

QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

- L'agglomération salue la démarche participative initiée par la Région Grand Est pour l'élaboration du SRADDET, et souhaite une réelle prise en compte de ses enjeux contrairement au processus d'établissement du SRCE. En effet, ce dernier n'a pas réellement pris en compte les remontées du territoire et a été très mal perçu.
- L'enjeu est que ce document soit simplificateur (comme il va regrouper d'autres schémas régionaux) et qu'il soit interprétable localement. Il ne doit pas être dogmatique.
- **La principale attente : la reconnaissance de la réalité métropolitaine de cette agglomération. Le SRADDET doit positionner le territoire des trois frontières comme un pôle de développement métropolitain et l'accompagner dans cette démarche.**
- **La seconde : mieux prendre en compte le caractère transfrontalier et favoriser l'expérimentation dans les périmètres transfrontaliers.** C'est donner en ce sens la possibilité d'assouplir certaines législations (méfiance des suisses quant aux investissements en raison des lois françaises évoluant trop souvent – manque de stabilité législative qui peut freiner les investissements).
- **La facade rhénane est à mettre en valeur à l'échelle européenne et mondiale dans le cadre du SRADDET.**



Les « 23 agglomérations » désignent les Communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : Jennifer Keith, AURM
 Traitement statistique : Marie Charlotte Devin, AGURAM
 Cartographie : Fanny Chailloux, ADEUS
 Mise en page : ADEUS